États financiers combinés du

Conseil des Montagnais de Unamen Shipu

31 mars 2019

Conseil des Montagnais de Unamen Shipu

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT	1 – 3
ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS	
État combiné des résultats	4
État combiné du solde de fonds	5
État combiné de la situation financière	6
État combiné de la variation de la dette nette	7
État combiné des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 21
Annexes des revenus et dépenses	22 - 23
État sommaire des revenus, des dépenses et du solde des fonds par projet	24 - 27
AUTRES RENSEIGNEMENTS	
Rapport de mission d'examen sur le tableau des rémunérations et des indemnités de déplacement des cadres fonctionnels et stratégiques	28
Tableau des salaires, honoraires, frais de voyage et autres rémunérations des chefs et conseillers	29



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. 421, avenue Arnaud Bureau 200 Sept-Îles (Québec) G4R 3B3 Canada

Tél.: 418-962-2513 Téléc.: 418-968-6422 www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil des Montagnais de Unamen Shipu

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés du Conseil des Montagnais de Unamen Shipu (le « Conseil »), qui comprennent l'état combiné de la situation financière au 31 mars 2019, et les états combinés des résultats, du solde des fonds, de la variation de la dette à long terme et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et du solde de ses fonds, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion avec réserve

Les états financiers d'une composante importante n'ont pas fait l'objet d'un audit. Par conséquent, étant donné que cette composante est comptabilisée à la valeur de consolidation modifiée, nous ne pouvons déterminer si certains ajustements pourraient devoir être apportés aux résultats et aux flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, des placements au 31 mars 2019 et des placements au 31 mars 2019 et du solde des fonds au 1^{er} avril 2018, et au 31 mars 2019. Nous avons exprimé une opinion modifiée sur les états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 mars 2018 en raison des incidences de cette limitation. Nous exprimons également une opinion modifiée sur les états financiers combinés de l'exercice considéré en raison des incidences possibles de ce problème sur la comparabilité des chiffres de la période considérée et des informations comparatives.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observations - Informations financières non exigées par les NSCP

Nous attirons l'attention sur le fait que le Conseil des Montagnais de Unamen Shipu inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les NCSP. Ces informations, établies conformément aux exigences du ministère de Services aux Autochtones Canada et présentées à la page 4, portent sur le déficit de financement de l'exercice. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. De plus, le Conseil n'a pas présenté de budget dans ses états financiers audités. Le budget est présenté dans la section non auditée des pages 29 à 172.

Le rapport ne couvre pas les résultats par projet.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.

• Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers combinés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Le 15 octobre 2019

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A127562

Conseil des Montagnais de Unamen Shipu État combiné des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2019

		2019	2018
	Annexes	\$	\$
Fanda da fanatiannanant			
Fonds de fonctionnement Revenus		21 421 178	18 295 675
	A	21 563 229	
Dépenses	В		19 138 369
Déficit Fonds de fonctionnement		(142 051)	(842 694)
Fonds d'immobilisations			
Revenus de transfert relatifs aux immobilisations		8 009 998	7 505 081
Amortissement des immobilisations		(2 545 527)	(2 464 628)
Surplus Fonds d'immobilisations		5 464 471	5 040 453
Audora Canda			
Autres fonds		150 155	(200,004)
Quote-part dans les résultats des entreprises Fonds en fiducie		158 155	(309 884)
		154	138
Surplus (déficit) Autres fonds		158 309	(309 746)
Cumplup		F 400 730	2 000 012
Surplus		5 480 729	3 888 013
Affectations			
Investissement en immobilisations corporelles		(7 855 526)	(7 505 081)
Remboursement du capital de la dette à long terme		(608 394)	•
Revenu d'emprunts		1 543 955	1 778 027
Amortissement des immobilisations		2 545 527	2 464 628
Dotation en inventaire		(1 425 000)	
		(5 799 438)	(3 966 959)
Déficit de financement		(318 709)	(78 946)

Conseil des Montagnais de Unamen Shipu

État combiné du solde des fonds

Exercice terminé le 31 mars 2019

	Note					2019	2018
		Fonds de	Fonds	Fonds	Fonds en		
		fonctionnement	d'immobilisations	d'entreprises	fiducie	Total	Total
		\$		\$	\$	\$	\$
Solde au début Redressement sur		2 768 920	41 291 447	882 030	6 611	44 949 008	40 932 828
l'exercice antérieur	12	(93 763)	154 472	-	-	60 709	128 167
Solde redressé		2 675 157	41 445 919	882 030	6 611	45 009 717	41 060 995
Surplus de l'exercice		(142 051)	5 464 471	158 155	154	5 480 729	3 888 013
Revenu d'emprunts Remboursement du capital de la dette à long		1 543 955	(1 543 955)	-	-	-	-
terme		(608 394)	608 394	_	-	-	
		793 510	4 528 910	158 155	154	5 480 729	3 888 013
Solde à la fin		3 468 667	45 974 829	1 040 185	6 765	50 490 446	44 949 008

Conseil des Montagnais de Unamen Shipu État combiné de la situation financière

au 31 mars 2019

		2019	2018
	Notes	\$	\$
Actifs financiers		4 407 640	4 674 474
Encaisse		1 187 640	4 674 471
Encaisse - Fonds en fiducie	3	6 765 1 355 610	6 611
Encaisse - Réserves Débiteurs	4	10 938 886	1 344 575 5 113 635
Financement à recevoir - Gouvernement du Québec		197 092	295 535
Participation dans des entreprises	5 6	1 848 130	1 689 975
raticipation dans des entreprises		15 534 123	13 124 802
		15 554 125	13 124 002
Passifs			
Emprunts bancaires	7	250 000	375 000
Créditeurs et charges à payer	8	4 145 933	5 936 178
Revenus différés		3 133 364	429 558
Fonds inutilisés - Santé Canada		350 665	51 918
Fonds inutilisés - Services Autochtones Canada		2 070 587	718 204
Dette à long terme	9	6 014 453	5 078 892
Réserve de fonctionnement		465 117	664 035
Fonds de réserve de remplacement			40 546
Biens mobiliers de la santé	10	160 220	49 546
Incendie		169 338 1 026 112	175 887 919 876
Réserve de remplacement - Habitation Réserve de fonctionnement - Habitation		175 340	165 039
Reserve de fonctionnement - Habitation		17 800 909	14 564 133
		17 800 909	14 304 133
Dette nette		(2.266.786)	(1 420 221)
Dette nette		(2 266 786)	(1 439 331)
Éventualités	14		
A skife way financiana			
Actifs non financiers		2 504	10.000
Charges payées d'avance Stocks		2 584 919 838	18 000
Immobilisations corporelles	11	51 834 810	46 370 339
ininophisations corporelles	11	52 757 232	46 388 339
Solde des fonds		50 490 446	44 949 008
Joine nes Iolius		30 430 440	44 343 000

Au nom du conseil	
	administrateur
	administrateur

Conseil des Montagnais de Unamen Shipu État combiné de la variation de la dette nette Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
Surplus	5 480 729	3 888 013
Variation des immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(7 855 526)	(7 505 081)
Redressements sur exercice antérieur	(154 472)	-
Amortissement des immobilisations	2 545 527	2 464 628
	(5 464 471)	(5 040 453)
Variation des autres actifs non financiers Variation des stocks Variation des charges payées d'avance	(919 838) 15 416	- (18 000)
	(904 422)	(18 000)
Variation de la dette nette	31 674	(1 170 440)
Dette nette au début	(1 439 331)	(397 058)
Redressements sur exercice antérieur	60 709	128 167
Dette nette au début de l'exercice redressée	(1 378 622)	(268 891)
Dette nette à la fin de l'exercice	(2 266 786)	(1 439 331)

Conseil des Montagnais de Unamen Shipu

État combiné des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2019

		2019	2018
	Note	\$	\$
Activités d'exploitation			
Surplus		5 480 729	3 888 013
Éléments sans effet sur la trésorerie :		3 400 729	3 000 013
Quote-part dans les résultats des entreprises		(158 155)	309 884
Amortissement des immobilisations corporelles		2 545 527	2 464 628
Redressement sur exercice antérieur		60 709	128 167
The state of the s		7 928 810	6 790 692
Variation des éléments hors caisse du fonds de		, , , ,	0,30 032
roulement d'exploitation	13	(4 164 982)	(152 836)
F		3 763 828	6 637 856
		0 7 00 020	0 007 000
Activités d'investissement			
Variation du financement à recevoir		98 443	93 655
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(8 009 998)	(7 505 081)
		(7 911 555)	<u>(7 411 426)</u>
Activités de financement			
Variation des emprunts bancaires		(125 000)	301 863
Produit de la dette à long terme		1 543 955	1 778 027
Remboursement de la dette à long terme		(608 394)	(704 533)
Variation - Réserve de fonctionnement		(198 918)	`443 009 [°]
Variation - Fonds de réserve de remplacement		(56 095)	44 230
Variation - Réserve de remplacement - Habitation		106 236	(223 690)
Variation - Réserve de fonctionnement - Habitation		10 301	(55 742)
		672 085	1 583 164
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des			
équivalents de trésorerie		(3 475 642)	809 594
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		6 025 657	5 216 063
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		2 550 015	6 025 657
Tresorette et equivalents de tresorette à la fill			0 023 037

Les notes complémentaires et annexes font partie intégrante des états financiers combinés.

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 13.

1. Statuts et nature des activités

Le Conseil des Montagnais de Unamen Shipu est un gouvernement local composé d'un chef et de six conseillers, lesquels sont choisis par voie d'élection populaire et dont le mandat consiste à administrer les affaires de la Bande.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public et selon les exigences du «Manuel des rapports de clôture d'exercice» du ministère des Services aux Autochtones Canada et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption de normes comptables nouvelles

Le Conseil a adopté le chapitre SP2200, « Information relative aux apparentés » pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Ce chapitre définit ce qu'on entend par unapparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés ou sur les informations à fournir dans les états financiers du Conseil au cours de la période considérée.

Le Conseil a adopté le chapitre SP3210, « Actifs » pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Ce chapitre a pour objet de fournir des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans le chapitre SP1000, « Fondements conceptuels des états financiers », et d'établir des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés ou sur les informations à fournir dans les états financiers du Conseil au cours de la période considérée.

Le Conseil a adopté le chapitre SP3320, « Actifs éventuels » pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Ce chapitre définit et établit des normes relatives aux informations à fournir pour des catégories précises d'actifs éventuels. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés ou sur les informations à fournir dans les états financiers du Conseil au cours de la période considérée.

Le Conseil a adopté le chapitre SP3380, « Droits contractuels » pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Ce chapitre définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés ou sur les informations à fournir dans les états financiers du Conseil au cours de la période considérée.

Le Conseil a adopté le chapitre SP3420, « Opérations interentités » pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Ce chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés ou sur les informations à fournir dans les états financiers du Conseil au cours de la période considérée.

Constatation des produits

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent. Tous les revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf si les montants comptabilisés ne peuvent être déterminés avec un degré de certitude raisonnable ou s'il est à peu près impossible de les estimer.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les paiements de transfert sont considérés comme des revenus lorsque le transfert est autorisé et que les éventuels critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans le cas où les stipulations du transfert donnent lieu à une obligation qui correspond à la définition d'un passif. Les paiements de transfert sont constatés comme des revenus différés si les stipulations du transfert donnent lieu à un passif. Les revenus de transfert sont constatés dans l'état des résultats si les passifs sont réglés.

Les contributions provenant d'autres sources sont reportées quand on impose des restrictions à leur utilisation par le contributeur, et sont considérées comme des revenus lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les revenus liés aux droits ou aux services obtenus à l'avance (soit avant que ces droits aient été perçus ou que ces services aient été reçus) sont reportés et constatés une fois les droits perçus ou les services reçus.

Les produits tirés d'un immeuble locatif sont constatés lorsqu'un locataire commence à occuper cet immeuble et que le loyer doit être payé. Le Conseil conserve tous les avantages et risques inhérents à la propriété de ses immeubles locatifs et, par conséquent, comptabilise les baux qu'elle conclut avec ses locataires à titre de contrats de location-exploitation. Les produits de la location comprennent le loyer et le recouvrement de produits divers.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés et ils comprennent l'addition des escomptes et l'amortissement de la prime reçue sur les titres d'emprunt. Le revenu de dividendes est constaté à la date de déclaration de celui-ci.

Les opérations de portefeuille sont constatées à la première évaluation suivant la date d'opération ou avant. Les gains et pertes provenant de la vente des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Réserve de fonctionnement, de remplacement, des biens mobiliers et d'incendie

La réserve de remplacement et la réserve des biens mobiliers représentent les fonds disponibles pour le remplacement d'immobilisations. La réserve de formation représente les fonds disponibles pour les frais de formation du service des incendies.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises avant le 1er avril 1996 sont comptabilisées à une valeur nominale de 1 \$, étant donné la difficulté à répertorier l'ensemble des coûts reliés à leur acquisition. Cette politique comptable a été adoptée par le Conseil lors d'une réunion régulière du Conseil de bande en conformité avec les règles établies par les Services aux Autochtones Canada.

Les immobilisations acquises après le 31 mars 1996 sont comptabilisées au coût.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

La Société canadienne d'hypothèques et de logement permet l'amortissement au titre des bâtiments achetés au moyen de prêts qu'elle a assurés, à un montant égal à la réduction annuelle du principal prêt hypothécaire. Une réserve de remplacement est maintenue en vue du remplacement futur d'éléments d'actifs.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode et aux taux annuels suivants :

Aménagement des terrains	Dégressif	5 %
Bâtiments	Dégressif	4 %
Systèmes sanitaires	Dégressif	5 %
Travaux aqueduc	Dégressif	6 %
Matériel et équipements	Dégressif	20 %
Bateaux et embarcations	Dégressif	30 %
Matériel roulant	Dégressif	30 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %

Réduction de valeur

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour le Conseil, l'excédent de sa valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle doit être constaté à titre de charge dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas être annulée par la suite.

Principes de consolidation

Toutes les entités soumises au contrôle du Conseil des Montagnais de Unamen Shipu sont consolidées une à une, à l'exception des entreprises commerciales. Les activités de ces entreprises sont incluses dans les états financiers consolidés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Toutes les opérations et tous les soldes interorganisationnels sont éliminés au moment de la consolidation.

En vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, seul le résultat net de l'entreprise, la participation du Conseil des Montagnais de Unamen Shipu dans l'entreprise et les autres variations des capitaux propres sont comptabilisés. Aucun rajustement n'est effectué pour les conventions comptables de l'entreprise qui sont différentes de celle du conseil. La liste de ces entités se retrouve à la note 6.

Avantages sociaux futurs

Le Conseil offre aux employés l'adhésion au Régime des Bénéfices Autochtones incluant le Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations qui est un régime interentreprises de retraite à prestations définies. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies et la charge du Conseil correspond à la contribution requise pour l'exercice.

Pour les employés reliés à des projets financés par les Services aux Autochtones Canada, la part employeur concernant le régime de retraite est par le ministère en vertu d'une entente avec le Régime de Bénéfices Autochtones.

Pour les autres employés, la charge relative à ce régime correspond à la cotisation requise pour l'exercice.

2. Méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, le découvert bancaire, l'emprunt bancaire et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, le coût et la valeur de réalisation nette des stocks, les durées de vie utiles des actifs à long terme, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les passifs dans le cadre des éventualités juridiques et les passifs au titre des sites contaminés. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Encaisse - Réserves

Le Conseil convient d'établir une réserve de remplacement selon les modalités d'approvisionnement définies au moment de l'engagement (provision annuelle en guise de réserve), et ayant pour utilisation des éléments d'immobilisations préalablement approuvés par les représentants de la SCHL, ou sinon inclus à la liste des immobilisations ne requérant aucune approbation au préalable.

Les fonds ainsi provisionnés doivent faire l'objet d'un transfert de fonds et ainsi être maintenus dans un compte de banque distinct.

4. Débiteurs

	2019	2018
	\$	\$
Bailleurs de fonds Provision pour créances douteuses - Bailleurs de	4 089 865	2 957 058
fonds	(6 084)	261
	4 083 781	2 957 319
Loyer à recevoir Provision pour créances douteuses - Loyer à recevoir	3 986 637 (3 914 375) 72 262	3 724 720 (3 612 321) 112 399
	4 156 043	3 069 718
Gouvernement fédéral Services aux Autochtones Canada Services aux Autochtones Canada - DGSPNI Taxes à la consommation	5 189 672 1 151 997 441 174 6 782 843 10 938 886	1 850 721 (271 935) 465 131 2 043 917 5 113 635

5. Financement à recevoir - Gouvernement du Québec

	2019	2018
	\$	\$
Financement à recevoir du Secrétariat aux Affaires Autochtones, encaissable par versements semestriels de capital et intérêts de 56 074 \$, au taux de 5 %, échéant en mars 2021	197 092	295 535

6. Participation dans des entreprises

Le Conseil des Montagnais de Unamen Shipu possède et/ou exploite les entités commerciales suivantes :

	2019 \$	2018 \$
Corporation de développement économique de Unamen Shipu - 31 mars 2019, à la valeur de consolidation Valeur nette (100 % de participation)	722 050	734 079
Voyages Inter-Nations et Associés inc 31 mars 2019, à la valeur de consolidation 160 actions de catégorie A (33 1/3 % de participation)	298 142	295 934
Pêcheries Unamen Shipu s.e.c 31 mars 2019, à la valeur de consolidation * 51 parts (51 % de participation)	918 064	710 970
Pourvoirie Étamamiou inc 31 mars 2019, à la valeur de consolidation 1 action de catégorie A (100 % de participation)	(194 251)	(190 389)
Société Mukutan inc 31 mars 2019, à la valeur de consolidation 100 actions de catégorie A (100 % de participation)	(876 016)	(655 757)
Les Pêcheries Amik Uneman - 31 décembre 2018, à la valeur de consolidation 50 parts (50 % de participation)	980 141	795 138
	1 848 130	1 689 975

 $^{^{*}}$ Cette société en commandite est détenue à 51 % par le Conseil des Montagnais de Unamen Shipu et de 49 % par Société Mukutan inc.

7. Emprunts bancaires

Le Conseil dispose d'une marge de crédit, d'un montant autorisé de 1 100 000 \$ au taux de base plus 1,25 %, garantie par une hypothèque mobilière sur l'universalité des créances et renouvelable annuellement.

Le Conseil dispose d'un prêt temporaire, d'un montant de 250 000 \$ au taux de 5,95 %, garanti par du matériel roulant échéant en décembre 2019.

8. Créditeurs et charges à payer

	2013	2010
	\$	\$
Fournisseurs	1 493 233	2 290 398
Frais courus	987 165	2 012 545
Salaires et charges sociales à payer	734 255	869 079
Corporation de développement économique de		
Unamen Shipu	931 280	764 156
	4 145 933	5 936 178

9. Dette à long terme

Emprunt de la Société canadienne d'hypothèque et
de logements, grevant deux (2) maisons
résidentielles, au taux de 2,50 %, remboursable en
versements mensuels de capital et d'intérêts de
796 \$, échéant en avril 2031 et renouvelable en
juin 2023, garanti par les Services Autochtones
Canada

Emprunt de la Caisse Populaire de Sept-Îles, grevant dix (10) maisons résidentielles, au taux de 3,79 %, remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts de 1 019 \$, échéant en janvier 2020, garanti par les Services Autochtones Canada

Emprunt de la Société canadienne d'hypothèque et de logements, grevant trois (3) maisons résidentielles, au taux de 1,50 %, remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts de 1 129 \$, échéant en juillet 2040 et renouvelable en juillet 2022, garanti par les Services Autochtones Canada

Emprunt de la Société canadienne d'hypothèque et de logements, d'un montant autorisé de 644 600 \$, grevant quatre (4) maisons résidentielles, au taux de 2,41 %, remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts de 3 041 \$, échéant en avril 2041 et renouvelable en avril 2023, garanti par les Services Autochtones Canada

Emprunt de la Société canadienne d'hypothèque et de logements, d'un montant autorisé de 489 000 \$, grevant trois (3) maisons résidentielles, au taux de 2,41 %, remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts de 2 235 \$, échéant en avril 2042 et renouvelable en avril 2023, garanti par les Services Autochtones Canada

Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, grevant sept (7) maisons résidentielles, au taux de 4,213 %, remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts de 2 631 \$, échéant en février 2022, garanti par les Services Autochtones Canada

2019 \$	2018 \$
99 555	106 633
10 017	21 633
247 273	257 040
625 117	644 600
475 010	489 000
86 511	113 812

2019

2018

2019 \$	2018 \$
76 775	95 068
89 396	103 286
108 628	125 537
10 797	22 203
88 567	102 606
99 538	112 478
111 627	122 886
	76 775 89 396 108 628 10 797 88 567

bette a long terme (suite)	2019 \$	2018 \$
Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, grevant six (6) maisons résidentielles, au taux de 3,838 %, remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts de 3 014 \$, échéant en mai 2030 et renouvelable en mai 2022, garanti par les Services Autochtones Canada	328 018	351 109
Emprunt de la Caise Populaire de Tête-à-la-Baleine, grevant cinq (5) maisons résidentielles, au taux de 4,065 %, remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts de 2 568 \$, échéant en octobre 2030 et renouvelable en octobre 2022, garanti par les Services Autochtones Canada	284 251	303 097
Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, grevant trois (3) maisons résidentielles, au taux de 4,10 %, remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts de 1 638 \$, échéant en octobre 2030 et renouvelable en septembre 2022, garanti par les Services Autochtones Canada	180 005	192 022
Emprunt de la Société canadienne d'hypothèque et de logements, grevant une (1) maison résidentielle, au taux 0,96 %, remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts de 531 \$, échéant en juillet 2021, garanti par les Services Autochtones Canada	14 692	20 889
Emprunt de la Société canadienne d'hypothèque et de logements, grevant quatre (4) maisons résidentielles, au taux de 0,96 %, remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts de 1 583 \$, échéant en juillet 2029 et renouvelable en septembre 2021, garanti par les Services Autochtones Canada	186 824	203 943
Emprunt de la Société canadienne d'hypothèque et de logements, grevant cinq (5) maisons résidentielles, au taux de 1,30 %, remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts de 890 \$, échéant en mai 2030 et renouvelable en juin 2022, garanti par les Services Autochtones Canada	110 949	120 124
Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, au taux préférentiel majoré de 2,535 %, d'un montant original de 200 000 \$, remboursable par versements annuels de capital de 50 000 \$ plus intérêts, échéant en septembre 2019, garanti par l'universalité des créances et par les Services Autochtones Canada	50 000	100 000
Prêt à terme de la Banque Royale, au taux de 5,34 %, remboursable en versements mensuels de capital et d'intérêts de 1 620 \$, échéant en mars 2028	138 615	150 311

Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, grevant la maison des jeunes, au taux de 5,052 %, remboursable en versements semestriels de capital et intérêts de 56 074 \$, échéant en mars 2021, garanti par le Secrétariat aux Affaires Autochtones Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, au taux de 5,05 %, remboursable par versements mensuels de capital et intérêts de 3 832 \$, échéant en février 2025 et renouvelable en février 2022 Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, au taux de 4,50 %, d'un montant autorisé de 875 000 \$, dont 87 500 \$ reste à être déboursé, lors du déboursement total de l'emprunt, celui sera remboursable par versements mensuels de capital et intérêts de 54 923 \$ Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, au taux préférentiel majoré de 2,35 %, remboursable par versements annuels de capital de 118 750 \$ plus intérêts, échéant en mai 2024 et renouvelable en septembre 2022 Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, au taux préférentiel majoré de 1 %, remboursable par versements mensuels de 9 483 \$ plus intérêts, échéant en septembre 2028 et renouvelable en septembre 2019 (3) Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, grevant quatre (4) maisons résidentielles, au taux de 3,40 %, échu durant l'exercice Emprunt du CFE Desjardins de la Côte-Nord, grevant trois (3) maisons résidentielles, au taux de 3,819 %, échu durant l'exercice 5 557	. ,	2019	2018
grevant la maison des jeunes, au taux de 5,052 %, remboursable en versements semestriels de capital et intérêts de 56 074 \$, échéant en mars 2021, garanti par le Secrétariat aux Affaires Autochtones Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, au taux de 5,05 %, remboursable par versements mensuels de capital et intérêts de 3 832 \$, échéant en février 2025 et renouvelable en février 2022 Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, au taux de 4,50 %, d'un montant autorisé de 875 000 \$, dont 87 500 \$ reste à être déboursé, lors du déboursement total de l'emprunt, celui sera remboursable par versements mensuels de capital et intérêts de 54 923 \$ Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, au taux préférentiel majoré de 2,35 %, remboursable par versements annuels de capital de 118 750 \$ plus intérêts, échéant en mai 2024 et renouvelable en septembre 2022 Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, au taux préférentiel majoré de 1 %, remboursable par versements mensuels de 9 483 \$ plus intérêts, échéant en septembre 2028 et renouvelable en septembre 2019 (3) Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, grevant quatre (4) maisons résidentielles, au taux de 3,40 %, échu durant l'exercice Emprunt du CFE Desjardins de la Côte-Nord, grevant trois (3) maisons résidentielles, au taux de 3,819 %, échu durant l'exercice - 5 557		\$	\$
au taux de 5,05 %, remboursable par versements mensuels de capital et intérêts de 3 832 \$, échéant en février 2025 et renouvelable en février 2022 Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, au taux de 4,50 %, d'un montant autorisé de 875 000 \$, dont 87 500 \$ reste à être déboursé, lors du déboursement total de l'emprunt, celui sera remboursable par versements mensuels de capital et intérêts de 54 923 \$ Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, au taux préférentiel majoré de 2,35 %, remboursable par versements annuels de capital de 118 750 \$ plus intérêts, échéant en mai 2024 et renouvelable en septembre 2022 Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, au taux préférentiel majoré de 1 %, remboursable par versements mensuels de 9 483 \$ plus intérêts, échéant en septembre 2028 et renouvelable en septembre 2019 (3) Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, grevant quatre (4) maisons résidentielles, au taux de 3,40 %, échu durant l'exercice Emprunt du CFE Desjardins de la Côte-Nord, grevant trois (3) maisons résidentielles, au taux de 3,819 %, échu durant l'exercice - 5 557	grevant la maison des jeunes, au taux de 5,052 %, remboursable en versements semestriels de capital et intérêts de 56 074 \$, échéant en mars 2021,	197 092	295 535
au taux de 4,50 %, d'un montant autorisé de 875 000 \$, dont 87 500 \$ reste à être déboursé, lors du déboursement total de l'emprunt, celui sera remboursable par versements mensuels de capital et intérêts de 54 923 \$ Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, au taux préférentiel majoré de 2,35 %, remboursable par versements annuels de capital de 118 750 \$ plus intérêts, échéant en mai 2024 et renouvelable en septembre 2022 Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, au taux préférentiel majoré de 1 %, remboursable par versements mensuels de 9 483 \$ plus intérêts, échéant en septembre 2028 et renouvelable en septembre 2019 (3) Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, grevant quatre (4) maisons résidentielles, au taux de 3,40 %, échu durant l'exercice - 16 176 Emprunt du CFE Desjardins de la Côte-Nord, grevant trois (3) maisons résidentielles, au taux de 3,819 %, échu durant l'exercice - 5 557	au taux de 5,05 %, remboursable par versements mensuels de capital et intérêts de 3 832 \$, échéant	231 842	265 198
au taux préférentiel majoré de 2,35 %, remboursable par versements annuels de capital de 118 750 \$ plus intérêts, échéant en mai 2024 et renouvelable en septembre 2022 Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, au taux préférentiel majoré de 1 %, remboursable par versements mensuels de 9 483 \$ plus intérêts, échéant en septembre 2028 et renouvelable en septembre 2019 (3) Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, grevant quatre (4) maisons résidentielles, au taux de 3,40 %, échu durant l'exercice In 137 955 - 16 176 Emprunt du CFE Desjardins de la Côte-Nord, grevant trois (3) maisons résidentielles, au taux de 3,819 %, échu durant l'exercice - 5 557	au taux de 4,50 %, d'un montant autorisé de 875 000 \$, dont 87 500 \$ reste à être déboursé, lors du déboursement total de l'emprunt, celui sera remboursable par versements mensuels de capital	787 500	381 500
au taux préférentiel majoré de 1 %, remboursable par versements mensuels de 9 483 \$ plus intérêts, échéant en septembre 2028 et renouvelable en septembre 2019 (3) Emprunt de la Caisse Populaire de Tête-à-la-Baleine, grevant quatre (4) maisons résidentielles, au taux de 3,40 %, échu durant l'exercice Emprunt du CFE Desjardins de la Côte-Nord, grevant trois (3) maisons résidentielles, au taux de 3,819 %, échu durant l'exercice - 5 557	au taux préférentiel majoré de 2,35 %, remboursable par versements annuels de capital de 118 750 \$ plus intérêts, échéant en mai 2024 et	237 899	356 649
grevant quatre (4) maisons résidentielles, au taux de 3,40 %, échu durant l'exercice - 16 176 Emprunt du CFE Desjardins de la Côte-Nord, grevant trois (3) maisons résidentielles, au taux de 3,819 %, échu durant l'exercice - 5 557	au taux préférentiel majoré de 1 %, remboursable par versements mensuels de 9 483 \$ plus intérêts, échéant en septembre 2028 et renouvelable en	1 137 955	-
trois (3) maisons résidentielles, au taux de 3,819 %, échu durant l'exercice 5 557	grevant quatre (4) maisons résidentielles, au taux	-	16 176
	trois (3) maisons résidentielles, au taux de		E EF7
	3,013 70, echiu durant rexercice	6 014 453	

Un montant de 3 222 753 \$ (3 507 496 \$ en 2018) est remboursé par des subventions de la SCHL, en vertu de l'article 56.1 de la Loi Nationale d'Habitation et par les contributions des usagers et un montant de 197 092 \$ (295 535 \$ en 2018) est remboursé par le Secrétariat aux Affaires Autochtones (S.A.A.).

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2020	861 172
2021	1 459 404
2022	319 457
2023	296 901
2024	286 313

- (1) Après la fin d'exercice, le Conseil a renouvelé son emprunt renouvelable en mai 2019. Selon les conditions en vigueur à compter du 1er mai 2019, l'emprunt est remboursable au taux de 1,91 % par versements mensuels de 1 662 \$, capital et intérêts. L'emprunt vient à échéance en mars 2023.
- (2) Après la fin de l'exercice, le Conseil a renouvelé son emprunt renouvelable en mai 2019. Selon les conditions en vigueur à compter du 1er mai 2019, l'emprunt est remboursable au taux de 1,87 %, par versements mensuels de 1 124 \$, capital et intérêts. L'emprunt est renouvelable en mai 2024 et vient à échéance en mars 2028.
- (3) Après la fin d'exercice, le Conseil a renouvelé son emprunt renouvelable en septembre 2019. Selon les conditions en vigueur à compter du 7 septembre 2019, l'emprunt est remboursable au taux préférentiel majoré de 1 %, par versements mensuels de 9 483 \$ plus intérêts. L'emprunt est renouvelable en septembre 2020 et vient à échéance en septembre 2028.

10. Fonds de réserve de remplacement

Biens mobiliers de la santé

Les acquisitions de biens mobiliers de plus de 1 000 \$ sont comptabilisées en diminution de la réserve de remplacement annuellement alors que celles des biens mobiliers de moins de 1 000 \$ sont comptabilisées à la dépense du service de santé.

11. Immobilisations corporelles

			2019 Valeur	2018 Valeur
		Amortissement	comptable	comptable
	Coût	cumulé	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	200 000	-	200 000	200 000
Aménagement des terrains	4 428 151	1 176 494	3 251 657	2 606 879
Bâtiments	40 822 297	13 552 364	27 269 933	22 157 836
Bâtiments - Conventions 001 à				
032	14 477 450	8 739 850	5 737 600	6 135 029
Systèmes sanitaires	4 858 566	2 488 668	2 369 898	2 492 970
Travaux aqueduc	13 656 907	6 016 553	7 640 354	8 107 428
Matériel et équipements	5 664 586	3 100 115	2 564 471	2 429 032
Bateaux et embarcations	2 902 875	1 465 903	1 436 972	1 468 714
Matériel roulant	3 973 332	2 735 176	1 238 156	680 467
Matériel informatique	644 240	518 471	125 769	91 984
	91 628 404	39 793 594	51 834 810	46 370 339

2010

12. Redressements sur l'exercice antérieur

Suite à des accords intervenus entre le Conseil, les Services Autochtones Canada, Services Autochtones Canada - DGSPNI, la SCHL et certains créanciers, des ajustements se sont avérés nécessaires afin de redresser certains surplus et déficits identifiés au 31 mars 2018.

	2019	2018
	\$	\$
Lettre du comité de révision Services Autochtones		
Canada	44 216	(194 086)
Lettre d'analyse de la S.C.H.L.	59 844	293 862
Lettre du comité de révision Services Autochtones		
Canada - DGSPNI	(103 492)	-
Réévaluation des comptes à payer	-	53 192
Réévaluation des comptes à recevoir	-	(24 801)
Immobilisations acquises au 31 mars 2018 au Centre		
de Santé et comptabilisées en 2018-2019	154 472	-
Autres ajustements	(94 331)	_
	60 709	128 167

13. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2019 \$	2018 \$
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs Stocks Charges payées d'avance Créditeurs et charges à payer Revenus différés Fonds inutilisés - Affaires autochtones et du Nord Canada Fonds inutilisés - Santé Canada	(5 825 251) (919 838) 15 416 (1 790 245) 2 703 806 1 352 383 298 747 (4 164 982)	(2 846 477) - (18 000) 2 167 554 354 186 479 443 (289 542) (152 836)
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse Encaisse - Fonds en fiducie Encaisse - Réserves	1 187 640 6 765 1 355 610 2 550 015	4 674 471 6 611 1 344 575 6 025 657

14. Éventualités

Commission des Normes, de l'équité, de la Santé et de la Sécurité du Travail

La Commission des Normes, de l'équité, de la Santé et de la Sécurité du Travail (CNESST) a émis une cotisation couvrant les années 2006 à 2010 totalisant 668 351 \$. Le Conseil conteste cette cotisation et ne reconnaît devoir qu'une somme de 342 086 \$ laquelle est comptabilisée comme créditeurs et charges à payer au 31 mars 2019. Des discussions sont présentement en cours avec la CNESST afin d'en arriver à une entente. Tout montant en excédent des sommes déjà comptabilisées sera inscrit et comptabilisé dans les états financiers de l'exercice en cours duquel le montant final sera connu.

Fournisseur de transport aérien

Au cours de l'exercice, une poursuite a été intentée contre le Conseil par un fournisseur relativement au respect d'une entente d'exclusivité. Le Conseil a contesté cette réclamation qui, de l'avis de ses conseillers juridiques, est sans fondement. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que le Conseil, le cas échéant, devrait verser. Aucune provision n'a donc été constituée dans les états financiers au 31 mars 2019.

15. Régime de retraite

Le Conseil offre un régime à prestations déterminées aux membres admissibles de son personnel. Ces derniers doivent verser un pourcentage variant de 6,80 % à 8,50 % de leur salaire. Le conseil verse des contributions de 1,82 fois la contribution des employés dans le compte de cotisation des membres. Le montant des prestations de retraite dont bénéficieront les employés représentera le montant de la rente de retraite prévu dans le régime de pension à prestations déterminées.

Le Conseil offre à ses salariés un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Le promoteur du régime est le Régime des Bénéfices Autochtone. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par l'employeur et par les adhérents. Le Régime est enregistré conformément à la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, sous le numéro 55865. Le promoteur du Régime doit financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle annuelle ou selon l'approbation du comité de retraite. Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre d'années de service cotisé, multiplié par 1 7/8 % ou 2 %, selon le type de régime choisi, de la moyenne des cinq meilleures années de salaire de l'employé. En date du rapport, l'évaluation actuarielle la plus récente du Régime des Bénéfices Autochtone est en date du 1er janvier 2018. Il nous est donc impossible d'évaluer l'état du surplus ou déficit actuariel du régime en date du rapport.

16. Information sectorielle

Le Conseil offre une gamme de services à ses membres. Aux fins de présentation de rapports à la direction, les opérations et les activités sont organisées et présentées par secteur et par projet. Les services offerts à la population regroupent l'éducation, la santé, le développement économique, le logement ainsi que d'autres services à la communauté en plus de l'administration de la bande. Pour chaque segment faisant l'objet d'un rapport distinct, les revenus et dépenses sectoriels représentent à la fois les montants directement attribuables au secteur et les montants alloués de façon raisonnable. La présentation sectorielle est fondée sur les méthodes comptables exposées dans le résumé des principales méthodes comptables figurant à la note 2. Les résultats de chaque segment pour l'exercice sont sommarisés en annexe aux pages 24 à 27. De plus, cette information est présentée en détail aux pages 29 à 172 dans la section non auditée du rapport financier annuel.

Conseil des Montagnais de Unamen Shipu

Notes complémentaires

31 mars 2019

17. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

Revenus - Annexe A

	2019 \$	2018 \$
Services Autochtones Canada - Contribution fixe Services Autochtones Canada - Contribution	11 421 433	6 568 706
préétablie	5 200	2 737 113
Services Autochtones Canada - Contribution souple	3 666 700	38 715
Services Autochtones Canada - Subvention	926 450	978 080
Services Autochtones Canada - Surplus récupérables	(3 925)	(38 156)
Services Autochtones Canada - DGSPNI - Contribution globale	1 774 963	1 641 594
Services Autochtones Canada - DGSPNI -	5 345 608	E 024 E0E
Contribution préétablie Services Autochtones Canada - DGSPNI -		5 034 505
Contribution souple Services Autochtones Canada - DGSPNI - Surplus	1 722 576	869 221
récupérable Centre de Santé de Blanc-Sablon	(106 270) 175 000	(97 457) 175 000
Commission Local des Premières Nations (CLPN) Contributions des usagers	420 014 118 169	481 717 119 232
Développement Économique Canada	-	905 666
Fonds de contributions excédentaires Hydro-Québec	(12 710) -	(5 305) 4 281
Institut Tshakapesh Ministère des Transports du Québec (MTQ)	1 339 129 798 343	1 336 942 649 435
Québec en forme	52 500	-
Réclamation assurance Regroupement Mamit Innuat inc.	80 546 227 125	- 273 308
Réserve de remplacement - Affectation Revenus de billetterie	222 807 1 515	(378 386) 14 806
Revenus de contrats	164 154	44 486
Revenus de gestion Revenus de location	458 451 679 413	491 420 971 079
Revenus de loyers - Convention Revenus d'entretien et réparations	620 751 11 680	599 457 -
Revenus d'intérêts	12 674	16 293
Revenus divers Secrétariat aux Affaires Autochtones (SAA)	840 487 229 558	223 751 486 135
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	1 647 066	412 625
Société Shipu Ventes de matériaux et services	217 855 7 429	501 426 43 800
Ventes granulaires	709 000	-
Transfert Fonds inutilisés - Services aux Autochtones Canada	(1 409 168)	(468 101)
Transfert de la réserve de remplacement Fonds inutilisés - Services Autochtones Canada -	-	4 000
DGSPNI	(296 383)	289 542
Transfert de (à) revenus différés Revenus de transfert relatifs aux immobilisations	(2 636 964) (8 009 998)	875 826 (7 505 081)
	21 421 178	18 295 675

Dépenses - Annexe B

	2019	2018
	\$	\$
Salaires et charges sociales	10 590 880	9 573 069
Abonnements et commandites	-	3 400
Achats d'équipements	2 513 125	1 040 724
Utilisation d'inventaires - Granulaires	505 163	-
Activités culturelles et sportives	506 982	328 032
Allocations aux étudiants	333 813	371 266
Assurances	138 305	129 588
Carburant et essence	213 553	171 267
Contrats et sous-traitance	2 747 923	2 326 526
Contribution aux Corporations	244 124	426 649
Créances douteuses	325 807	240 597
Dépenses diverses	55 651	59 929
Dotation en inventaire	(1 425 000)	-
Électricité et chauffage	406 783	396 652
Entretien et réparations	531 594	442 101
Fournitures médicales	28 465	64 910
Frais d'administration	417 853	460 724
Frais de déménagement	27 086	12 352
Frais de déplacement	4 174 636	3 890 856
Frais de formation	5 637	5 479
Frais funéraires	13 827	12 706
Frais de garde	567	666
Frais de location	666 700	767 081
Frais de recrutement	1 157	8 458
Frais de scolarité	38 965	29 186
Frais de transport	335 194	190 825
Honoraires professionnels	2 263 055	3 641 813
Matériel et fournitures	3 142 850	1 516 013
Réserve de remplacement	173 672	120 681
Services municipaux	103 346	104 159
Taxes, licences et permis	23 070	32 510
Télécommunications	88 579	99 621
Intérêts et frais bancaires	27 390	20 041
Intérêts de la dette à long terme	198 003	155 569
Investissement en immobilisations corporelles	(7 855 526)	(7 505 081)
	21 563 229	19 138 369

		Services Autochtones Canada		Transferts de		Dépenses	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) financement	Surplus (déficit)
	No. Projet	Services Autochtones Canada - DGSPNI	Autres	(à)	Total	Totales	2019	2019	2019	2018
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds d'Habitation	100	_	1 315 952	_	1 315 952	1 008 106	307 846	(307 846)	-	257 499
Financement - Soutien des bandes	101	936 450	886 857	(584 436)	1 238 871	717 036	521 835	- ′	521 835	363 083
Administration de l'inspection des indiens	102	9 063	-	-	9 063	9 063	-	-	-	-
Financement - Soutien des bandes (Bureau politique)	103	-	-	357 143	357 143	357 143	-	-	-	(13 444)
Co-gestion	105	305 000	-	(209 000)	96 000	96 000	-	-	-	-
Action collective Oblats Marie-Immaculé	107	-	-	-	-	5 431	(5 431)	-	(5 431)	-
Régime d'avantages sociaux des employés	400				****					
non prévus par la loi	108	37 906	-	-	37 906	37 906	-	-	-	-
Contribution de l'employeur au RBA Commandites	109 110	214 114	26 150	2 874	214 114 29 024	214 114 33 643	(4 619)	-	(4 619)	-
Comité social	111	- -	6 272	3 902	10 174	10 174	(4012)		(4017)	_
Développement de la capacité de gouvernance de la	111		0272	3 702	10174	10 174				
gestion financière	113	18 000	_	5 000	23 000	23 000	_	_	_	_
Planification des urgences	116	56 900	-	(2 899)	54 001	54 001	-	-	-	-
Agent de communication SCHL	117	-	-	-	-	-	-	-	=	-
Agente culturelle Innu Aitun	118	-	53 808	-	53 808	54 726	(918)	-	(918)	-
OTJI - Homme entretien habitation	119	-	15 000	-	15 000	15 000	-	-	-	-
Formation - Protection contre les incendies	132-134	73 283	(18 300)	-	54 983	77 607	(22 624)	-	(22 624)	880
Achat d'équipement protection contre les incendies	133	14 300	40 729	-	55 029	-	55 029	(55 029)	-	3 387
Gestion de l'aréna	141	-	53 609	-	53 609	92 661	(39 052)	(27.710)	(39 052)	34 080
Programmes de loisirs Jeux Autochtones	143 144	=	29 449 17 500	(17 500)	29 449	90 106	(60 657)	(27 718)	(88 375)	-
Maison des jeunes	145	- -	73 975	(17 300)	73 975	60 838	13 137	(33 355)	(20 218)	31 717
Hockey mineur	146	_	64 581	6 669	71 250	43 503	27 747	(55 555)	27 747	-
Québec en forme	147	-	52 500	=	52 500	53 390	(890)	-	(890)	=
Nouveau Horizon Aînés (PNHA)	148	=	-	-	-	-	- 1	-	- 1	-
FQIS	149	-	-	-	-	-	-	-	-	(477)
Remboursement de prêts	151	273 750		(155 000)	118 750	-	118 750	(118 750)	-	151 215
Prêt Maison des jeunes	152	-	112 149	-	112 149	13 706	98 443	(98 443)	-	93 655
Nettoyage village et site Comité Pau - Mesure d'urgence	153 190	-	9 000 68 812	47 708	9 000 116 520	9 000 246 558	(130 038)	-	(130 038)	-
Élection	190	-	08 812	47 708	110 320	240 338	(130 038)	-	(130 038)	-
Rassemblement des Aînés	194		42 100	-	42 100	47 922	(5 822)	_	(5 822)	_
Société Shipu	198-479	<u>-</u>	70 777	_	70 777	70 839	(62)	_	(62)	131 446
Soins infirmiers	201	1 432 434	176 572	=	1 609 006	1 609 006	-	-	-	-
Concierges	204	142 678	-	-	142 678	142 678	-	-	-	-
Entente globale	205	1 774 963	123 773	-	1 898 736	2 126 775	(228 039)	-	(228 039)	(492 236)
Soins dentaires communautaires	209	50 000	-	-	50 000	50 000	-	-	-	-
Transport pour raison médicale (TRM)	211	3 245 000	-	-	3 245 000	3 325 610	(80 610)	-	(80 610)	(118 234)
Construction résidence infirmiers	212	1 174 365	-	-	1 174 365	149 439	1 024 926	(1 316 942)	(292 016)	836 988
Planification santé	213	27 621	-	-	27 621	27 621	-	-	-	-
Principe Jordan	225	480 305	-	(246 242)	234 063	234 063	-	-	-	-
Principe Jordan - Coordination	226	56 325	-	-	56 325	56 325	-	-	-	-
Soins à domicile (SDMC)	227	270 216	=	-	270 216	270 216	-	=	=	-
Technologie émergente	237	12 109	-	- (11.501)	12 109	12 109	-	-	-	58 069
Guérisseur traditionnel Initiative sur les ressources humaines en santé	240	11 581	-	(11 581)	-	-	-	-	-	-
autochtone (IRHSA)	241		_	_	_					
Santé Mentale	242	- -	-	-	-	-	-	-	-	(4 525)
Immobilisations-VRA-CG	271	- -	49 546	8 361	57 907	-	57 907	(57 907)	-	(T 323) -
Pensionnat indiens (PSS-RQPI)	275	59 280	1 816	-	61 096	61 096	-	(57,507)	_	_
Rêves d'enfants	276	-	45 516	(38 560)	6 956	6 956	-	-	-	-
Prévention bien-être	291	247 613	-	(247 613)	-	-	-	-	-	-
Sous-total à reporter		10 923 256	3 318 143	(1 081 174)	13 160 225	11 513 367	1 646 858	(2 015 990)	(369 132)	1 333 103

État sommaire des revenus, des dépenses et du solde des fonds par projet

Exercice terminé le 31 mars 2019

Part		No. Projet	Services Autochtones Canada Services Autochtones Canada - DGSPNI	Autres	Transferts de (à)	Total	Dépenses Totales	Surplus (déficit) courant 2019	Affectations 2019	Surplus (déficit) financement 2019	Surplus (déficit) 2018
Post communication			\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Pose despicacements 1908	Sous-total reporté		10 923 256	3 318 143	(1 081 174)	13 160 225	11 513 367	1 646 858	(2 015 990)	(369 132)	1 333 103
None counts name plane quinquement dest semmobilisations 30 1870 1870 1777 12 881 123 68 513 50 50 50 50 50 50 50 5											
Consider species and solugaments 1970 1970 1970 1978 125 881 125 885 518 1970 19									(28 718)	-	
Amengement issue des serous Residence 131 18									-		
Personant		305	18 704	107 177	-	125 881	125 368	513	-	513	15 672
Page servers		211	70.500			70.500		70.500	(70.500)		6.01.4
Part									` /	-	
Fund coloring contribudinististif 3 9 15 000 - 16 0000 5 88 53 - 8 853 68 853 - 8 16 80 9 1 180 - 16 180 9 1										-	
Page centregosage CMR				-		4 819	4 819	-	-	-	1 076 614
Plan femation POMR 323 324 33 30 42 30 30 42 28 85 1186 53 95 82 82 82 82 82 82 82 8				-			-			-	-
Sabilisation des berges 324 30.042	1 1 0		89 478	-	(30 625)	58 853	-	58 853	(58 853)	-	(16 390)
Plans rénovations Olamen				-	-				-		
Plans refrowations Olamen 326 76 000 - (66 240) 9760 9760	Stabilisation des berges	324	30 042	-	-	30 042	28 856	1 186	-	1 186	53 950
Plans r-kaménagement de la cour Olamen 327 5000 - 10000 - 100000 - 100000 - 100000 - 100000 - 100000 - 100000 - 100000 - 100000 - 100000 - 100000 - 100000 - 100000 - 100000 - 100000 - 100000 - 100000 - 100000 - 100000 - 1000000 - 1000000 - 1000000 - 1000000 - 10000000 - 1000000 - 1000000 - 10000000 - 10000000 - 100000000 - 10000000000	Aménagement des terres	325	100 000	-	(29 410)	70 590	-	70 590	(70 590)	-	-
Fefection déchers solides - Rehaussement dépotoir 330 330 321 331 321 331 321 331 321 331 321 331 321 331 321 331 321 331 321 331 321 331	Plans rénovations Olamen	326	76 000	-	(66 240)	9 760	9 760	-	-	-	-
Fefection déchets solides - Rehaussement dépoir 330 330 321 330 211 433 211 433 211 430 320 320 33	Plans - réaménagement de la cour Olamen	327	5 000	-	(5 000)	-	-	-	-	-	-
Contraction de spicleurs aux écoles 333		330	-	-	` - ′	-	-	-	=	-	899 678
Generative situation d'urgence 3.34	Réfection clôture aéroport	332	-	328 336	(116 903)	211 433	211 433	-	=	-	-
Agradissement de la sale communautaire Rénovations maisons-dialisés 340 - 133 589 - 133 589 - 133 589 - 133 589 - 133 589 - 133 589 - 183 682 Rénovations maisons-dialisés 340	Correctufs des gicleurs aux écoles	333	-	-	· - ´	-	-	-	-	-	-
Rénovations maisons-dialisés 340 - - 90 074 90 074 - 90 074 (90 074) - - 50 000 Prêt construction CPS Nussum 341 - - - 56 027 56 027 50 000 (50 000) - 50 000 Construction de 3 duplex 342 1584 924 - (113 548) 1471 376 1471 376 (1471 376) (1 90 00) - 295 762 Construction de 4 unités 343 - - - - 1471 376 (1471 376) (1471 376) (2 083) 89 672 Construction de 3 unités 348 - - - - - 2 083 (2 083) 89 672 Construction de 10 unités 348 - <	Génératrice situation d'urgence	334	=	-	94 806	94 806	-	94 806	(94 806)	-	-
Prêt construction CPE Nussum	Agrandissement de la salle communautaire	339	=	133 589	-	133 589	-	133 589	(133 589)	-	1 834 652
Construction de 3 duplex 342 1584 924 - (113 548) 1 471 376	Rénovations maisons-dialisés	340	=	-	90 074	90 074	-	90 074	(90 074)	-	-
Construction de 3 unités 343 2 083 (2 083) (2 083) 89 672 Construction de 4 unités 344	Prêt construction CPE Nussum	341	-	-	56 027	56 027	6 027	50 000	(50 000)	-	50 000
Construction de 4 unités 344	Construction de 3 duplex	342	1 584 924	-	(113 548)	1 471 376	-	1 471 376	(1 471 376)	-	295 762
Patiments communatatires - Contributions Patiments Patiments	Construction de 3 unités	343	-	-	- 1	-	2 083	(2 083)	- 1	(2 083)	89 672
Pour équipements 348	Construction de 4 unités	344	-	-	-	-	-	· - /	=	· -	204 908
Construction résidences professeurs 350	Bâtiments communautaires - Contributions										
Démantèlement locaux école Olamen 351	pour équipements	348	-	-	-	-	-	-	-	-	66 056
Maison des ainés 352 - - - - - - - - 56 60 0 - - - - 55 06 60 0 - - - - 55 07 739 - 557 739 (51 025) (51 025) - - Construction de Ge maisons 354 185 000 1 140 000 (56 061) 1 268 939 - 1 268 939 (1 268 939) - - - Rénovation de 11 unités 355 - - - 294 679	Construction résidences professeurs	350	-	-	102 146	102 146	-	102 146	(102 146)	-	-
Construction écocentre 353 569 610 - (41 871) 527 739 - 527 739 (527 739) - - - - - - - - - - - - - - - - 527 739 (527 739) -	Démantèlement locaux école Olamen	351	-	-	-	-	-	-		-	-
Construction de 6 maisons 354 185 000 1 140 000 (56 061) 1 268 939 - 1 268 939 (1 268 939) -	Maison des aînés	352	-	-	-	-	-	-	(51 025)	(51 025)	-
Rénovation de 11 unités 355 - - 294 679 294 679 - 294 679 (294 679) - 332 930 Rénovation sincendie 360 - 80 546 52 571 133 117 133 117 - - - - - Rénovation pans longement 361 220 000 - (217 057) 2 943 2 943 - - - - Rénovation parc logement 362 30 750 - - 30750 30 750 - <td>Construction écocentre</td> <td>353</td> <td>569 610</td> <td>-</td> <td>(41 871)</td> <td>527 739</td> <td>-</td> <td>527 739</td> <td>(527 739)</td> <td>-</td> <td>-</td>	Construction écocentre	353	569 610	-	(41 871)	527 739	-	527 739	(527 739)	-	-
Rénovations incendie 360 - 80 546 52 571 133 117 133 117 - <td>Construction de 6 maisons</td> <td>354</td> <td>185 000</td> <td>1 140 000</td> <td>(56 061)</td> <td>1 268 939</td> <td>-</td> <td>1 268 939</td> <td>(1 268 939)</td> <td>-</td> <td>-</td>	Construction de 6 maisons	354	185 000	1 140 000	(56 061)	1 268 939	-	1 268 939	(1 268 939)	-	-
Rénovation 9 maisons, phase 1, convention 6 361 220 000 - (217 057) 2 943 2 943	Rénovation de 11 unités	355	=	-	294 679	294 679	-	294 679	(294 679)	-	332 930
Rénovation pare logement 362 30 750 - - 30 750 - - - - Finalisation 3 maisons, convention 2 363 - - 4 501 4 501 4 501 - - - - Bouclage réseau aqueduc rue Pakatan 370 6 375 - - 6 375 - - 6 375 - - - - 85 616 Dévelopement des lots 371 - - - - - - - - - 85 616 Remblayage de 8 lots 374 - <td< td=""><td>Rénovations incendie</td><td>360</td><td>-</td><td>80 546</td><td>52 571</td><td></td><td>133 117</td><td>-</td><td>=</td><td>-</td><td>-</td></td<>	Rénovations incendie	360	-	80 546	52 571		133 117	-	=	-	-
Finalisation 3 maisons, convention 2 363 - - 4 501 4 501 - - - - Bouclage réseau aqueduc rue Pakatan 370 6375 - - 6375 6375 - - - - Développement des lots 371 - - 27 059 27 059 27 059 - - - 85 616 Remblayage de 8 lots 374 - - - - - - - - - - 160 000	Rénovation 9 maisons, phase 1, convention 6			-	(217 057)			-	-	-	-
Bouclage réseau aqueduc rue Pakatan 370 6375 - - 6375 - - - - Développement des lots 371 - - 27 059 27 059 27 059 - - - 85 616 Remblayage de 8 lots 374 - - - - - - - - - - 160 000	Rénovation parc logement		30 750	-	= '	30 750	30 750	-	-	-	-
Développement des lots 371 - - 27 059 27 059 - - - 85 616 Remblayage de 8 lots 374 - - - - - - - - - - - 160 000	Finalisation 3 maisons, convention 2	363	-	-	4 501	4 501	4 501	-	-	-	-
Remblayage de 8 lots 374 160 000	Bouclage réseau aqueduc rue Pakatan	370	6 375	-	-	6 375	6 375	-	-	-	-
Remblayage de 8 lots 374 160 000	Développement des lots	371	-	=	27 059	27 059	27 059	-	-	-	85 616
	**		_	-	-	-	-	_	-	-	160 000
	Sous-total à reporter		14 142 309	5 108 826	(1 147 223)	18 103 912	12 187 429	5 916 483	(6 337 024)	(420 541)	

État sommaire des revenus, des dépenses et du solde des fonds par projet

Exercice terminé le 31 mars 2019

	No. Projet	Services Autochtones Canada Services Autochtones Canada - DGSPNI	Autres	Transferts de (à)	Total	Dépenses Totales	Surplus (déficit) courant 2019	Affectations 2019	Surplus (déficit) financement 2019	Surplus (déficit) 2018
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Sous-total reporté		14 142 309	5 108 826	(1 147 223)	18 103 912	12 187 429	5 916 483	(6 337 024)	(420 541)	6 522 434
Pierres concassées	376	-	=	287 045	287 045	=	287 045	(287 045)	=	-
Développement de 55 lots	377	3 200 000	-	(2 494 067)	705 933	-	705 933	(705 933)	-	-
Station de pompage (55 lots)	378	40 000	-	(20 628)	19 372	-	19 372	(19 372)	_	_
Remplacement des suppresseurs	381	-	-	-	-	-	_	-	_	25 000
Komatsu 380-8	382	250 000	-	77 950	327 950	2 950	325 000	(325 000)	-	-
Dépotoir à métaux	390	401 112	-	46 024	447 136	448 240	(1 104)	- ′	(1 104)	127 500
Gestion des projets	401	-	368 280	13 000	381 280	402 199	(20 919)	-	(20 919)	-
Fabrication canot traditionnel	408	-	=	=	-	-	` - ′	-	- ′	16 586
Débroussaillage glissade hiver	409	-	=	=	-	-	_	-	-	-
Festival Mamit Innu Nikamu	415	-	87 816	-	87 816	116 078	(28 262)	-	(28 262)	-
Projet Pakatan Meshkanau	418	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Diverses fêtes annuelles	421-423-424-425	=	40 950	-	40 950	42 265	(1 315)	-	(1315)	-
Fête des mères	427	-	1 540	-	1 540	1 540	-	-	-	-
Fête des pères	428	-	1 850	-	1 850	1 850	-	-	-	-
Journée des Autochtones	429	=	18 193	-	18 193	26 144	(7 951)	-	(7 951)	-
Bûcherons	435	-	=	-	-	-	-	-	-	-
Médecine traditionnelle	437	=	-	-	-	-	-	-	-	-
Projets étudiants	439	-	65 706	=	65 706	63 700	2 006	-	2 006	-
Patrouilleurs	453	=	-	8 534	8 534	18 734	(10 200)	-	(10 200)	-
Projet P.E.T.J.	466	-	69 217	=	69 217	25 717	43 500	-	43 500	-
Construction chalet Lac d'Auteuil, Alain Lalo	470	-	25 738	=	25 738	26 990	(1 252)	-	(1 252)	-
Camps de survie	475	-	=	-	-	10 938	(10 938)	-	(10 938)	-
Construction d'un chalet au Lac Léopold Mullen	477	=	-	18 379	18 379	18 379	-	-	-	-
Projet Napeu 2018	480	-	9 696	=	9 696	9 696	-	-	-	-
Projet culturel Innu-Aitun (Junior)	490	=	74 304	-	74 304	63 661	10 643	-	10 643	-
Programme du développement économique des										
collectivités	501	167 124	-	-	167 124	169 290	(2 166)	-	(2 166)	24 794
Plan de développement touristique	502	75 200	-	(75 200)	-	-	-	-	-	-
Pourvoirie Étamamiou	512	-	-	11 000	11 000	11 000	-	-	-	-
Gestion de l'aéroport	515-516-517-518	-	306 017	45 000	351 017	351 077	(60)	(34 675)	(34 735)	70 754
Chasse communautaire (trappe) Nitassinan	533	-	66 000	-	66 000	66 000	-	-	-	-
Agent liaison Hydro-Québec	543	-	-	-	-	-	-	-	-	2 745
Formules pour les services d'enseignement	601	4 628 410	58 654	(1 420 367)	3 266 697	3 057 992	208 705	(155 007)	53 698	70 478
Éducation enfants en difficultés	602	-	809 117	-	809 117	809 117	-	-	-	-
Aide financière / allocation - Orientation & counselling -	603-604-605-									
Aides et conseils - Services d'hébergement - Transport	606-621	247 045	-	-	247 045	300 740	(53 695)	-	(53 695)	(1771)
Intégration des aînés	608	-	13 292	-	13 292	13 292	-	-	-	-
Éducation post-secondaire	609	395 486	-	(227 982)	167 504	167 504	-	-	-	-
Augmentation des salaires des enseignants	610	85 595	-	-	85 595	85 595	-	-	-	-
Projet Nitassinan	612	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Animation vie étudiante	613		38 190		38 190	38 190				
Sous-total à reporter		23 632 281	7 163 386	(4 878 535)	25 917 132	18 536 307	7 380 825	(7 864 056)	(483 231)	6 858 520

État sommaire des revenus, des dépenses et du solde des fonds par projet

Exercice terminé le 31 mars 2019

Sous-total reporté 23 632 281 7 163 386 (4 878 535) 25 917 132 18 536 307 7 380 825 (7 864 056 Ressources GPI Sports / Attitude Semaine culturelle Nouveau parcours - FMSS 617 618 619 619 610 610 611 611 611 612 613 614 615 615 615 616 617 618 618 618 618 618 619 619 619 610 610 610 610 611 611 612 613 614 615 615 615 615 616 617 617 618 618 618 618 618 619 619 619 619 619 619 619 619 619 619	\$ (483 231) - - - - - -	\$ 6 858 520
Ressources GPI - 43 343 - 43 343	(483 231) - - - - - -	6 858 520 - - - -
Sports / Attitude 615 -	- - - - -	- - - -
Semaine culturelle 616 - 65 218 - 65 218	- - - -	- - -
	- - -	-
Nouveau parcours - FMSS 617 - 22 593 - 22 593	- - -	-
Fabrication traditionnelle 618 - 31 200 - 31 200	-	-
Plan individualisé 633 - 62 400 - 62 400		-
Accompagnement pédagogique 634 - 38 626 - 38 626	-	-
Amélioration de la lecture 636 - 40 304 - 40 304	-	-
Services auxiliaires 640 1.870 1.870 1.870	_	-
Écoles provinciales - Services directs 641 5 015 5 015	-	-
Écoles provinciales hébergement 646 17 637 17 637 17 637	_	-
Dégât d'eau - École Olamen 2019 681 183 880 183 880	-	-
Systèmes d'égout - Adduction d'eau - Ponts et chaussés 801-821-831-		
-Bâtiments communautaires - Gestion d'entretien 841-851 455 733 132 225 (11 898) 576 060 594 725 (18 665) -	(18 665)	(67 184)
Site d'enfouissement 832 - 28 550 27 525 56 075 27 525 28 550 (28 550)) -	· -
Conciergerie - écoles et résidences des enseignants 861-862-863 558 458 - 190 382 748 840 797 920 (49 080) (8 280		12 816
F&E Camion Benne (roll-off) 864 86 756 - (37 578) 49 178 49 178	´ - ´ -	-
Machinerie 881 - 1448 052 (40 237) 1 407 815 881 498 526 317 (444 079	82 238	110 122
Entretien route MTQ 882 - 163 990 - 163 990	, -	-
Total des projets 24 752 735 9 239 887 (4 561 446) 29 431 176 21 563 229 7 867 947 (8 344 965)	6) (477 018)	6 914 274
Revenus de transfert relatifs aux immobilisations - (8 009 998) - (8 009 998) - (8 009 998) - Autres opérations	(8 009 998)	(7 505 081) (251 887)
- (8 009 998) - (8 009 998) - (8 009 998) -	(8 009 998)	(7 756 968)
Total résultats du Fonds de fonctionnement 24 752 735 1 229 889 (4 561 446) 21 421 178 21 563 229 (142 051) (8 344 965)	(8 487 016)	(842 694)
Surplus Fonds d'immobilisations corporelles - 8 009 998 - 8 009 998 2 545 527 5 464 471 2 545 527	8 009 998	5 040 453
<u>Déficit Autres fonds</u> - 154 - 154 (158 155) 158 309 -	158 309	(309 746)
- 8 010 152 - 8 010 152 2 387 372 5 622 780 2 545 527	8 168 307	4 730 707
Total résultats 24 752 735 9 240 041 (4 561 446) 29 431 330 23 950 601 5 480 729 (5 799 438	3) (318 709)	3 888 013



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. 421, avenue Arnaud Bureau 200 Sept-Îles (Québec) G4R 3B3 Canada

Tél.: 418-962-2513 Téléc.: 418-968-6422 www.deloitte.ca

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT SUR LE TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS ET DES INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT DES CADRES FONCTIONNELS ET STRATÉGIQUES

Aux membres du Conseil des Montagnais de Unamen Shipu

Nous avons effectué l'examen du tableau des rémunérations et des indemnités de déplacement des cadres fonctionnels et stratégiques du Conseil des Montagnais de Unamen Shipu pour l'exercice clos le 31 mars 2019 appelé ci-après le "tableau". Le tableau a été préparé par la direction du Conseil des Montagnais de Unamen Shipu selon les exigences du ministère des Services aux Autochtones Canada publiées selon le « Manuel des rapports de clôture d'exercice ».

Responsabilité de la direction à l'égard de l'état financier

La direction est responsable de la préparation du tableau des rémunérations et des indemnités de déplacement des représentants cadres fonctionnels et stratégiques conformément aux directives en matière d'informations financières du « Manuel des rapports de clôture d'exercice » publié par le ministère des Services aux Autochtones Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre l'établissement du tableau des rémunérations et des indemnités de déplacement des représentants élus du Conseil des Montagnais de Unamen Shipu exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur le tableau ci-joint en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen du tableau conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur le tableau.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ce tableau n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences en matière d'informations financières du « Manuel des rapports de clôture d'exercice » publié par le ministère des Services aux Autochtones Canada.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 15 octobre 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique nº A127562

Annexe - Tableau des salaires, honoraires, frais de voyage et autres rémunérations des chefs et conseillers (non audité) de l'exercice terminé le 31 mars 2019

NOM	7	Titre	Variable ou Service	Nombre semaines	Honoraires salaires	Frais de voyage
	Chefs et conseillers				\$	\$
Bryan Mark	Chef		103	53	54 000	8 612
George Bellefleur	Conseiller		103	53	40 500	3 990
Joseph Mullen	Conseiller		103	53	40 500	4 077
Normand Junior Bellefleur	Conseiller		103	53	40 500	5 162
Gerry Mark	Conseiller		103	53	40 500	4 873
Louis Martin	Conseiller		103	53	40 500	823
Raymond Bellefleur	Conseiller		103	53	40 500	287